



A Monsieur le Recteur
Rectorat de Clermont
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND cedex

Objet : délais de corrections des épreuves d'examens

Monsieur le Recteur

Les convocations pour la correction des épreuves dématérialisées de la session 2024 viennent d'être adressées aux correctrices et correcteurs des épreuves de baccalauréat et de BTS. Certaines imposent des délais totalement inacceptables au mépris des conditions de travail et de correction des collègues et sans qu'aucune information en ce sens ne leur ait été adressée au préalable.

En BTS, en particulier en Culture Générale et Expression, une seule journée est prévue pour la correction (en fait 1/2 journée car c'est un mercredi) au lieu de trois journées auparavant. Il semblerait que les correctrices et correcteurs se voient attribuer une trentaine de copies à corriger, ce qui, au vu du délai contraint, est totalement déraisonnable.

Concernant les épreuves de spécialité du baccalauréat, les collègues ne semblent bénéficier que d'une seule journée de décharge de cours contre une semaine auparavant et devoir corriger après les heures de cours maintenues.

Ces délais sont d'autant plus problématiques qu'ils ne prennent absolument pas en compte l'éventualité de dysfonctionnements (problèmes de numérisation des copies, bugs de l'application Santorin...).

Le SNES-FSU Clermont dénonce ce calendrier intenable qui relève de la maltraitance au travail et entraîne une surcharge de travail inacceptable pour les personnels. Nous vous demandons de bien vouloir revoir l'organisation des corrections de ces épreuves et proposer un calendrier qui soit respectueux des conditions de correction des collègues et d'une pleine équité de traitement des candidat-es.

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement profond au Service public d'Éducation et à ses agent-es.

Fabien Claveau et Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Claire Chartrain-Lacombe et Philippe Leyrat, secrétaires académiques adjoints